

**PROCÈS-VERBAL  
RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU  
TENUE AU 102, RUE DE LA FABRIQUE  
LE 30 SEPTEMBRE 2015 A 19h 30**

Sont présents:

Messieurs Stéphane Bernard, Alain Durand, Denis Huberdeau, Michel Robert, siégeant sous la présidence de monsieur Jacques Comtois.

Est également présent:

Monsieur Yvon Tardy, inspecteur municipal agissant comme secrétaire de la réunion.

Sont absents:

Madame Lyne Audet, monsieur Yvon Forget

**ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Michel Robert, et unanimement résolu que l'ordre du jour est accepté tel que rédigé.

**NOMINATION DU PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE**

Considérant l'absence de la présidente du comité, il est proposé par monsieur Stéphane Bernard, et unanimement résolu que monsieur Jacques Comtois est nommé président pour cette réunion.

**ACCEPTATION DU RAPPORT DU 26 AOÛT 2015**

Il est proposé par monsieur Alain Durand, et unanimement résolu que le rapport du 26 août 2015 est accepté tel que rédigé.

**P.I.I.A. PATRICE GEMME; 399, RUE VAL D'OR**

Considérant la demande de conformité aux critères de P.I.I.A. de monsieur Patrice Gemme relativement à une demande de permis pour la construction d'une résidence sur le lot 424-80 du cadastre de St-Marc;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation;

Considérant que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Il est proposé par monsieur Denis Huberdeau, et unanimement résolu que le comité est favorable à la demande et recommande son acceptation

### **P.I.I.A. MAXIME FORTIN; 325, RUE RICHELIEU**

Considérant la demande de conformité aux critères de P.I.I.A. de monsieur Maxime Fortin relativement à une demande de permis pour l'agrandissement de la résidence du 325, rue Richelieu;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation;

Considérant que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Il est proposé par monsieur Stéphane Bernard, et unanimement résolu que le comité est favorable à la demande et recommande son acceptation

### **DEMANDE À LA CPTAQ; GERMAIN RICHER**

Considérant la demande à la commission de protection du territoire agricole du Québec de monsieur Germain Richer relativement à l'aliénation, au lotissement et à l'utilisation non agricole d'une partie du lot 144 du cadastre de St-Marc;

Considérant que la superficie visée n'est que de 668 mètres carrés;

Considérant que cette demande est conforme à la réglementation;

Considérant que cette demande ne cause aucun préjudice à l'agriculture;

Il est proposé par monsieur Jacques Comtois, et unanimement résolu que le comité est favorable à la demande et recommande son acceptation.

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par monsieur Michel Robert, et unanimement résolu que l'assemblée est levée.

Il est 21h30

Yvon Tardy  
Inspecteur municipal et  
Directeur des services techniques

Jacques Comtois  
Vice-président

Prochaine réunion : mercredi le 21 octobre 2015